

# specif

Lettre n°11  
Novembre 2004

Association loi 1901, Specif a pour but de favoriser le développement de l'enseignement et de la recherche en informatique, d'assurer une coordination entre les divers centres d'enseignement supérieur et de recherche en informatique, de développer les échanges avec le monde socio-économique, et de créer des liens de solidarité entre ses membres.

## Edito

par Thérèse Hardin, Présidente de Specif

Cette lettre va vous parvenir alors que la rentrée sera faite depuis trois mois, rentrée marquée pour beaucoup d'établissements par la mise en place de la réforme LMD, rentrée parfois fort difficile, vu la pénurie de moyens. L'annonce des mille postes nous avait laissé espérer un mouvement conséquent en septembre. Ce n'est pas le cas

et très peu de collègues auront la chance d'accueillir de nouveaux personnels administratifs, de nouveaux ingénieurs de recherche, sans parler de nouveaux collègues. Nous sommes las de cette pénurie permanente : l'université ne peut pas fonctionner avec des « bouts de ficelle ». Est-ce raisonnable que des enseignants-chercheurs doivent faire des emplois du temps, collationner des notes, gérer des machines, constituer des groupes de Tds, etc ? Ne sont-ils pas payés pour chercher et enseigner ? Vous trouverez dans cette lettre le texte élaboré par Specif proposant une refonte des statuts des personnels enseignants, chercheurs en informatique. Ce texte a été transmis aux tutelles en juillet 2004 et déposé sur les sites des groupes organisant les Etats Généraux de la Recherche. N'hésitez pas à en faire état, à nous faire parvenir vos remarques et surtout, participez aux réunions organisées localement sur le sujet.

Le prochain congrès se tiendra à Clermont-Ferrand les 20 et 21 janvier. Vous trouverez son programme dans cette lettre. Il porte sur les licences et masters. Le CA a élaboré un cadre général pour les contenus de la licence dite « informatique ». Il a été présenté aux responsables de licence. Son contenu sera débattu au cours du congrès. Pour les masters, nous avons souhaité faire une présentation de l'offre globale, aux collègues et aux industriels, au moyen de posters, d'exposés et d'une table ronde. Votre participation à ce congrès sera importante. Nous avons besoin de vos témoignages et avis, de la présentation de vos masters également.

Enfin, malgré l'intérêt manifesté à Specif (élection de candidats sur les listes Specif, nombreuses consultations du site web, ..), vous êtes encore trop peu nombreux à avoir fait parvenir votre adhésion 2004. Par delà l'aspect financier non négligeable (nous finançons les déplacements des correspondants par exemple), votre adhésion est un encouragement pour les membres du Conseil d'Administration, qui ont besoin de votre soutien. Alors, ne perdez pas de temps, ne risquez pas d'oublier, envoyez tout de suite votre bulletin d'adhésion! (renseignements en dernière page)

Le conseil d'administration vous remercie d'avance.

## Sommaire

- . Edito
- . Statuts des enseignants-chercheurs
- . Congrès Specif 2005
- . Journée correspondants

# Statut des enseignants-chercheurs

*Voici la contribution de Specif au débat sur le statut des personnels enseignants chercheurs de l'enseignement supérieur. Elle a été définie au cours de discussions menées avec ses adhérents et au sein de son Conseil d'Administration, durant le premier semestre 2004.*

Specif tient d'abord à souligner que toute proposition de réforme du statut de chercheur ou d'enseignant-chercheur doit être largement discutée avec les intéressés. De plus, Il est indispensable que cette réforme puisse être mise en œuvre de façon simple. Dans ce cadre, les propositions de Specif sont les suivantes.

1) Specif propose un statut unique de «Chercheur Universitaire», ayant pour missions la recherche, l'enseignement et leurs administrations. Elle souhaite que les statuts actuels soient amendés pour converger vers ce statut unique.

2) Specif souhaite que les activités d'enseignement, de recherche et d'administration bénéficient de la même considération et soient reconnues dans toutes leurs dimensions.

Specif tient à rappeler que l'activité d'enseignement est une mission fondamentale du chercheur universitaire, qui ne peut être dissociée de l'activité de recherche. L'enseignement ne doit pas être la variable d'ajustement des services.

3) Le chercheur universitaire doit pouvoir, tout au long de sa carrière, moduler son investissement dans les trois activités enseignement - recherche - administration. Pour cela, Specif propose l'introduction de la notion de projet professionnel du chercheur universitaire, de durée fixée au niveau national. Dans son projet profession-

nel, le chercheur universitaire définit la répartition de son investissement dans les trois activités. Chaque renouvellement de projet peut conduire à la modification des proportions de chacune des activités. La durée du projet doit être suffisamment longue pour permettre une réelle reprise de l'une quelconque des activités ayant été peu effectuée dans le projet précédent.

4) Le projet professionnel doit notamment permettre aux jeunes recrutés de consacrer un temps suffisant à leur intégration dans la ou les structures qui l'accueillent.

Il doit également faciliter la réintégration professionnelle des chercheurs universitaires après une absence de longue durée (maladie, congé parental, mission de longue durée, tâches d'administration lourdes, ... )

5) Specif recommande que les chercheurs universitaires puissent bénéficier d'une évaluation portant d'une part sur le bilan de toutes leurs activités en rapport avec leur précédent projet professionnel et d'autre part sur la pertinence du projet professionnel pour la période à venir.

En cas de désaccord avec les conclusions de l'évaluation, en particulier si le futur projet professionnel n'est pas accepté, le chercheur universitaire peut exercer un

recours auprès d'une commission nationale. Celle-ci doit comporter une majorité de membres élus par les chercheurs universitaires.

6) L'évaluation de l'activité de recherche doit être effectuée au niveau national. Les règles et critères d'évaluation doivent être publics et connus à l'avance. Les conclusions doivent être motivées et fournies aux intéressés. Specif recommande de faire appel à des évaluateurs étrangers, non liés aux équipes évaluées.

Les évaluations des activités d'enseignement et d'administration sont nécessairement faites à l'échelon local, selon des procédures à déterminer avec les intéressés.

7) La recherche en informatique nécessite des moyens importants en personnel technique pour assurer le soutien logistique et accompagner la constante évolution de cette science. Specif demande que le déficit généralisé que connaît la discipline informatique en personnel technique et administratif soit comblé très vite, afin de rendre aux chercheurs universitaires la possibilité d'exercer pleinement les trois activités définissant leur mission.

## États généraux de la recherche

Le rapport final des États généraux de la recherche, ainsi que les comptes rendus des débats sont disponibles sur le site:  
<http://cip-etats-generaux.apinc.org/>

## Programme du congrès Specif 2005

Jeudi 20 janvier 2005 matin  
9 h Ouverture, Présentations  
9 h 45 Introduction : qu'est-ce qu'un enseignement informatique au niveau licence? Selon quels critères peut-on qualifier une licence de licence informatique? Exemples  
10 h 30 Session poster  
11 h 30 Discussion générale. Les fondamentaux en informatique  
12 h 45 Repas

Jeudi 20 janvier 2005 après-midi  
14 h 15 Intervention de Bernard Lorho, représentant la DES  
Table ronde avec les industriels  
16 h 30 Session poster  
17 h Assemblée générale.  
Exposés des lauréats du prix de thèse  
20 h Repas à Clermont-Ferrand.  
Remise du prix de thèse.

Vendredi 21 janvier 2005 matin  
9 h Exposés autour du programme Erasmus Mundus, tempus et des masters étrangers  
10 h 30 Ateliers  
- Les étudiants étrangers dans le LMD.  
- Master pro / Master recherche versus Master indifférencié.  
11 h 30 Synthèse des ateliers  
12 h Repas

# Congrès Specif à Clermont-Ferrand

## 20 et 21 Janvier 2005

Licences et Masters en Informatique – Nouvelle offre de formation  
Panorama des masters – Fondamentaux en licence  
Point de vue des industriels.

Le paysage universitaire français vient de subir une profonde mutation. L'offre de formation a été totalement repensée, dans le cadre du LMD. Afin de faciliter la transition pour tous les protagonistes, et d'assurer une lisibilité maximale de la nouvelle offre, un travail de diffusion de l'information est maintenant nécessaire. Dans cet optique, nous voulons faire du congrès organisé par Specif à Clermont-Ferrand les 20 et 21 Janvier 2005 un salon de la nouvelle offre de formation en informatique, tout particulièrement en ce qui concerne les masters.

Par ailleurs, à l'issue d'un premier semestre pour les universités de la vague B, et de plus d'une année pour celles de la vague A, il nous est apparu intéressant de dresser un premier bilan de l'expérience LMD. La mise en place des habilitations a mobilisé beaucoup d'énergie, a suscité beaucoup d'enthousiasmes, mais aussi beaucoup de déceptions, et d'inquiétudes. Le congrès de Toulon avait mis en évidence de très nombreuses craintes quant à la mise en œuvre du système LMD. Maintenant, nous y sommes pour beaucoup d'entre nous, le congrès doit également nous permettre de partager nos expériences sur le terrain.

Enfin, le devenir de nos formations est tributaire d'une part de notre tutelle, et d'autre part de la perception qu'auront les professionnels de notre offre, ainsi que de notre aptitude à répondre à leurs besoins. Le dernier objectif du congrès est de permettre les échanges entre les professionnels, notre tutelle et nous-mêmes.

Afin de dresser un panorama aussi large que possible de la nouvelle offre de formation au niveau master,

nous invitons tous les responsables de masters d'informatique à préparer un poster présentant tout particulièrement le contenu informatique de la formation, quelles en sont les thématiques majeures, les spécificités... Plus le panorama sera exhaustif, plus cela nous aidera pour l'orientation de nos étudiants en entrée en master. Des sessions poster seront planifiées, afin de permettre à chacun de prendre connaissance des différents posters, et ensuite d'échanger, en particulier sur les problèmes concrets rencontrés lors de la mise en œuvre, et des solutions apportées par chaque université.

Les licences seront au cœur de la première matinée du congrès. Specif a initié une réflexion sur les fondamentaux en licence d'informatique. Le congrès sera l'occasion de réfléchir, de façon plus large, à ce qu'est une licence d'informatique, soit dans l'optique de la poursuite d'étude, soit dans celle d'une formation terminale.

La deuxième demi-journée permettra l'échange, d'une part avec un représentant du ministère et d'autre part avec des professionnels. L'intervention du représentant du ministère portera en particulier sur :

- les masters universitaires, d'écoles d'ingénieur, co-gérés : même titre? mêmes règles? Mêmes droits d'inscription?
- les problèmes de sélection/numerus

clausus. Que faire des M1 qui ne sont pas acceptés en M2?

- l'inscription des étudiants étrangers : la demande est forte car les tarifs sont très bas mais quel en est le coût réel pour les universités, et quelle est la politique préconisée?
- Master pro/Master recherche : cette distinction est-elle pérenne? Cet exposé sera suivi d'une table ronde avec les professionnels.

Deux des thèmes abordés seront repris dans des ateliers le vendredi matin. Le premier portera sur les problèmes liés à la gestion des demandes d'inscription des étudiants étrangers. Le second sera consacré au devenir des masters Pro et Recherche. Enfin, parce que l'université française évolue dans un espace européen, une partie de la matinée sera consacrée à la dimension européenne du LMD : programme Erasmus Mundus, Tempus, le LMD dans les autres pays.....

Parce que le passage au LMD ne va pas de soi, parce que nous avons à cœur de renforcer l'attractivité de nos licences et de nos masters, parce que nous devons convaincre les professionnels de la qualité de nos formations, nous espérons que vous serez nombreux à nous rejoindre à Clermont-Ferrand, et que nous pourrons présenter une vitrine représentative de l'enseignement de l'informatique dans les universités françaises.

### Pour en savoir plus

<http://www.isima.fr/specif2005/>

Si vous souhaitez exposer un poster présentant le(s) master(s) informatique de votre université, contactez Nelly Bensimon ([n.bensimon@iut.univ-paris8.fr](mailto:n.bensimon@iut.univ-paris8.fr)) pour réserver un espace et connaître les modalités.

Si vous êtes notre correspondant, Specif peut financer votre transport en train 2ème classe (accord préalable à demander à Elisabeth Murisasco ([murisasco@univ-tln.fr](mailto:murisasco@univ-tln.fr))).

# Comité national de la recherche scientifique, Section 07

## Composition de la section

14 élus

- Baptiste Philippe (CR)
- Choisier Annick (AI)
- Durieu Cécile (MC)
- Fonte Christophe (IR2)
- Jouvencel Bruno (PU)
- Michel Christian (PU)
- Oriola Bernard (IE2)
- Pierrot François (DR2)
- Prade Henri-Michel (DR1)
- Pronzato Luc (DR2)
- Queindec Isabelle (CR1)
- Riveill Michel (PU)
- Rossin Dominique (CR2)
- Sanlaville Eric (MC)

7 nommés

- X - à nommer
- Bidoit Nicole (PU)
- Chemoul Prosper (DR)
- Durand Brunon (PU)
- Lozano Regelio (DR)
- Moulines Eric (P)
- Paugam Hélène (PU)

pour plus d'information sur les membres de la section :

<http://web-prd.dsi.cnrs.fr/sgcn/owa/cn.list>

## Bureau de la section

- Président : PIERROT François (LIRMM Montpellier)
- Secrétaire : QUEINEC Isabelle (LAAS Toulouse)
- RIVEILL Michel (I3S Sophia Antipolis)
- DURAND Bruno (LIF Marseille)
- MOULINES Eric (LTCI Paris)

Un élu C sera invité aux réunions du bureau

## Prochaine session

La session d'automne aura lieu du 22 au 25 novembre 2004. D'ici là, la section devra publier ses critères d'évaluation.

**Specif** : Présidente Thérèse Hardin ([therese.hardin@lip6.fr](mailto:therese.hardin@lip6.fr))

• **Vice-présidents** Michel Augeraud ([Michel.Augeraud@univ-lr.fr](mailto:Michel.Augeraud@univ-lr.fr)),  
Jacques Bahi ([bahi@iut-bm.univ-fcomte.fr](mailto:bahi@iut-bm.univ-fcomte.fr)),  
Nelly Bensimon ([n.bensimon@iut.univ-paris8.fr](mailto:n.bensimon@iut.univ-paris8.fr))

• **Secrétaire** Annie Geniet ([ageniet@ensma.fr](mailto:ageniet@ensma.fr))

• **Trésorière** Elisabeth Murisasco ([murisasco@univ-tln.fr](mailto:murisasco@univ-tln.fr))

• **Adhésions** Robert Chignoli ([chignoli@unice.fr](mailto:chignoli@unice.fr))

• **Web** : <http://specif.org>

**La lettre de Specif** : Directrice de la publication Thérèse Hardin

• **Comité de rédaction** Christian Carrez, Annie Geniet, Thérèse Hardin, Nelly Bensimon,

• **Secrétariat de rédaction** Christian Carrez ([carrez@cnam.fr](mailto:carrez@cnam.fr))

• **Conception graphique** Dulce Araujo

• **Imprimerie** Launay - Tirage 1000

## brèves

### Qualifications CNU

La campagne 2005 des qualifications commence bientôt. Si vous êtes candidat, vous connaîtrez les noms de vos rapporteurs dès le 25 novembre (application Antarès). Dès maintenant, connectez-vous sur le site de la section 27 pour y trouver les recommandations utiles relatives à la constitution de votre dossier. Si vous avez déjà soutenu votre thèse ou votre HDR, adressez au plus tôt votre dossier aux rapporteurs, sans attendre la date limite du 24 décembre!

[cnu.ifsic.univ-rennes1.fr](http://cnu.ifsic.univ-rennes1.fr)

### Candidature au CA

Le conseil d'administration de Specif est renouvelé par tiers tous les ans, lors de l'assemblée générale. Participer à ce conseil n'est pas une tâche honorifique, mais l'occasion d'agir pour notre communauté. C'est confronter des idées, et les faire partager avec tous les enseignants et chercheurs en informatique.

Si vous êtes intéressé, contactez Annie Geniet ([ageniet@ensma.fr](mailto:ageniet@ensma.fr)) qui vous donnera la marche à suivre pour que votre candidature soit publiée.

### Adhésions

Le bulletin d'adhésion est disponible sur le site de Specif. Il est à remettre, accompagné du règlement, de préférence à votre correspondant. Il peut aussi être envoyé à Robert Chignoli - Adhésions SPECIF, IUT de Nice-Côte d'Azur, Département d'Informatique, 41, Boulevard Napoléon III, 06041 Nice

Le tarif pour une adhésion :

- personne morale 250 euros,
- personne physique 30 euros ou 15 euros pour les tarifs réduits (doctorants, ATER, non titulaires, MCF de moins de 2 ans, retraités)

Siège social: Société des Personnels Enseignants et Chercheurs en Informatique de France, Boîte 165, 4, place Jussieu - 75 252 PARIS cedex 05

RIP:

établissement: 20041 Guichet 01016

n° compte 0655097D037 clé RIP 30

Numero SIRET : 352 737 076 00021

Numero de SIREN 352 737 076